



Location chalet mariage le propriétaire passe tous les jours.

Par **adamski**, le **18/08/2016** à **14:06**

Bonjourrrrrj'ai loué un chalet comportant une grande salle de réception ainsi q'un grand terrain aménagé.rnle contrat de location stipule que la remise des clefs se fait le jeudi à 18h00 avec inventaire et états des lieux.rnRestitution des clefs le lundi à 18h00 avec nouvel inventaire et états des lieux.rnrnma question: pendant cette période le propriétaire à t il le droit de passer tous les jours? sans mon consentement ou invitation à passer?rnrnmerci pour vos réponses.

Par **StephT**, le **18/08/2016** à **15:49**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnrnNon, a priori je dirais que c'est une violation de votre droit à la jouissance paisible des locaux, je vous conseille de regarder ce que votre bail prévoit et de lui demander gentiment de ne plus passer tous les jours en le rassurant sur l'attention que vous porterez au respect des locaux par vos invités. Le proprietaire est-il informé que le chalet est loué pour une réception?

Par **Lag0**, le **18/08/2016** à **15:57**

Bonjour,rnQu'appellez-vous "passer" ?rnLe propriétaire sonne t-il à la porte pour vous demander si tout va bien ? Ou entre t-il directement sans rien vous demander ?

Par **adamski**, le **18/08/2016** à **16:57**

bonjour
merci pour vos réponses
le propriétaire est bien sur informé et le contrat stipule que le lieu est mis à disposition pour une fête se déroulant sur place. (c'est est lieu à disposition en location pour anniversaire ,banquet mariage etc..) du jeudi au lundi...
il n'y a pas de sonnette c'est un lieu entouré d'arbre avec une entrée ouverte donnant sur le terrain aménagé avec le chalet etc.. il entre sans me demander, ni me prévenir de son passage...